



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

## Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal de Nant du 28 février 2024

### Nomination Secrétaire de séance

Délibération n° 2024-29

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité

### Finances –affectation du résultat 2023

Délibération n° 2024-30

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité

### Finances – budget principal2024

Délibération n° 2024-31

Le Conseil municipal a voté à la majorité des présents

### Finances – budget primitif assainissement 2024

Délibération n° 2024-32

Le Conseil municipal a voté à la majorité des présents

### Finances – budget primitif lotissement 2024

Délibération n° 2024-33

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité

### Finances - subvention du budget principal au budget annexe assainissement 2024

Délibération n° 2024-34

Le Conseil municipal a voté à la majorité des présents

### Eglise Saint-Michel de Rouviac – demande de subvention pour travaux à la DRAC

Délibération n° 2024-35

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité

### Modification des tarifs de l'abonnement et prix m3 service assainissement

Délibération n° 2024-36

Le conseil municipal a voté à la majorité des présents

### Tableau des subventions aux associations 2024

Délibération n° 2024-37

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité

### Finances – Budget principal 2024 – risque de dépréciation des actifs

Délibération n° 2024-38

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité

### Ecole de Nant – attribution des lots du marché public de travaux

Délibération n° 2024-39

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Institutions et vie politique / 5.2 Fonctionnement des assemblées

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT**

Séance du 28 février 2024

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Présents : 12**

**Votants : 13**

**Date de convocation : 22/02/2024**

**Date d'affichage : 22/02/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt février, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

**Etaient présents** : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET, Jean-François GALLIARD.

**Etaient Représentés** : Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER.

**Etaient Absents** : Lionel CAYRON, Vanessa AUBELEAU.

**Délibération n° 2024-29**

**Objet : Nomination Secrétaire de séance**

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents et représentés :  
Nomme M Alain DELMAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Fait à NANT, le 28 février 2024

Le secrétaire de séance,  
Alain DELMAS

Le Maire,  
Richard FIOL



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.1 décisions budgétaires

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 28 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage : 22/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

**Étaient présents :** Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET, Jean-François GALLIARD.

**Étaient Représentés :** Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER.

**Étaient Absents :** Lionel CAYRON, Vanessa AUBELEAU

**Délibération n° 2024-30**

**Objet :** vote de l'affectation du résultat des budgets principal et annexe maison de santé de l'exercice 2023 au budget principal exercice 2024

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 653 200.17 €

Pour Mémoire BP 45000 budget principal - 2023	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	100 000.92 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 :	
Excédent de fonctionnement	537 575.67 €
Déficit d'investissement	106 187.56 €
Pour Mémoire BA 45002 maison de santé - 2023	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 :	
Excédent de fonctionnement	15 623.58 €
Déficit d'investissement	198 932.67 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023	+ 653 200.17 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023	- 305 120.23 €
Solde de fonctionnement disponible affecté comme suit :	
* Financement de la section d'investissement (compte 1068) :	553 200.17 €
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	100 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme décrit dans le tableau

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à NANT, le 28 février 2024

Le Maire,  
Richard FIOL

Le secrétaire de séance,

Alain DELMAS



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.1 décisions budgétaires

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 28 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage : 22/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET, Jean-François GALLIARD.

Étaient Représentés : Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER.

Étaient Absents : Lionel CAYRON, Vanessa AUBELEAU

**Délibération n° 2024-31**

**Objet : VOTE BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNE pour l'année 2024**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 370 353€

Recettes de fonctionnement : 1 370 353€

Dépenses d'investissement : 1 966 411.01€

Recettes d'investissement : 1 966 411.01€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents

-2 abstentions : Magali COULET, Christian JULIAN.

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Dépenses de fonctionnement : 1 370 353€

Recettes de fonctionnement : 1 370 353€

Dépenses d'investissement : 1 966 411.01€

Recettes d'investissement : 1 966 411.01€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 28 février 2024

Le Maire,

Richard FIOL

Le secrétaire de séance,  
Alain DELMAS



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

127. Finances Locales / 7.1 décisions budgétaires

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 28 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents 12

Votants : 13

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage : 22/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

**Étaient présents :** Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET, Jean-François GALLIARD.

**Étaient Représentés :** Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER.

**Étaient Absents :** Lionel CAYRON, Vanessa AUBELEAU

**Délibération n° 2024-32**

**Objet : vote du budget primitif du budget assainissement pour l'année 2024**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2024 comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 204 893.27€

Recettes de fonctionnement : 204 893.27€

Dépenses d'investissement : 178 401.73€

Recettes d'investissement : 178 401.73€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents

-2 abstentions : Magali COULET, Christian JULIAN.

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Dépenses de fonctionnement : 204 893.27€

Recettes de fonctionnement : 204 893.27€

Dépenses d'investissement : 178 401.73€

Recettes d'investissement : 178 401.73€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 28 février 2024

Le Maire,

Richard FIOL

Le secrétaire de séance,

Alain DELMAS



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.1 décisions budgétaires

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 28 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage : 22/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

**Étaient présents :** Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET, Jean-François GALLIARD.

**Étaient Représentés :** Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER.

**Étaient Absents :** Lionel CAYRON, Vanessa AUBELEAU

**Délibération n° 2024-33**

**Objet : vote du budget primitif du budget lotissement pour l'année 2024**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du budget annexe lotissement pour l'exercice 2024 comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 230 978.96€

Recettes de fonctionnement : 230 978.96€

Dépenses d'investissement : 529 668.44€

Recettes d'investissement : 529 668.44€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Dépenses de fonctionnement : 230 978.96€

Recettes de fonctionnement : 230 978.96€

Dépenses d'investissement : 529 668.44€

Recettes d'investissement : 529 668.44€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 28 février 2024

Le Maire,

Richard FIOL

Le secrétaire de séance,  
Alain DELMAS



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.1 décisions budgétaires

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 28 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage : 22/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET, Jean-François GALLIARD.

Etaient Représentés : Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER.

Etaient Absents : Lionel CAYRON, Vanessa AUBELEAU

**Délibération n° 2024-34**

**Objet : Subvention du budget principal au budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2024**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter une subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe 2024 "assainissement" pour l'équilibrer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents

-2 abstentions : Magali COULET, Christian JULIAN.

- Décide de verser au budget annexe assainissement 2024 "assainissement" la somme de 16 532.27 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 28 février 2024

Le Maire,

Richard FIOL

Le secrétaire de séance,  
Alain DELMAS



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.1 décisions budgétaires

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 28 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage : 22/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

**Étaient présents :** Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET, Jean-François GALLIARD.

**Étaient Représentés :** Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER.

**Étaient Absents :** Lionel CAYRON, Vanessa AUBELEAU

Délibération n° 2024-35

Objet : Église ST Michel de Rouviac – demande de subvention pour des travaux d'entretien auprès de la DRAC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre des travaux d'entretien de l'Église Saint Michel de Rouviac selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature	Montant € HT	Sources	Montant € HT	Taux
		Aide publique		
Dépenses de travaux	7 470.82 €	DRAC	1 494.16 €	20 %
		Total des aides publiques demandées		1 494.16 € / 20%
		Autofinancement		
		Fonds propres	5 976.66 €	
		Total autofinancement		5 976.66 € / 80%
TOTAL	7 470.82 €	TOTAL		7 470.82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'approuver le projet ;
- De valider le plan de financement établi en fonction de l'avant-projet établi par le maître d'œuvre ;
- De charger Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer la demande de subvention auprès de la DRAC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Le secrétaire de séance,  
Alain DELMAS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à NANT, le 28 février 2024

Le Maire,  
Richard FIOL





Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.1 décisions budgétaires

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 28 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage : 22/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET, Jean-François GALLIARD.

Étaient Représentés : Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER.

Étaient Absents : Lionel CAYRON, Vanessa AUBELEAU

Délibération n° 2024-36

Objet : MODIFICATION DES TARIFS DE L'ABONNEMENT ET PRIX M3 SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La délibération 2023-35 en date du 13 Avril 2023 a fixé :

Le prix du m3 à 1.60€

Le prix de l'abonnement à 84€

Compte tenu du coût de l'entretien des stations de la commune, il est proposé de majorer :

- Le prix du m3 assainissement à 1.85€.

- Le prix de l'abonnement à 90€.

La délibération 2020-66 du 18/09/2020 fixant le prix des branchements n'est pas modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents

-4 abstentions : Magali COULET, Christian JULIAN, Claude ARROCAS, Jean-Pierre CHARALAMBOS.

- Approuve la modification du tarif et du prix de l'abonnement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 28 février 2024

Le Maire,

Richard FIOL

Le secrétaire de séance,  
Alain DELMAS

Accusé de réception en préfecture  
012-211201686-20240228-DEL2024\_37-DE  
Reçu le 05/03/2024

Republique Française  
Département de l'Aveyron



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.5 Subventions

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 28 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage : 22/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

**Étaient présents :** Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET, Jean-François GALLIARD.

**Étaient Représentés :** Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER.

**Étaient Absents :** Lionel CAYRON, Vanessa AUBELEAU

Délibération n° 2024-37

**Objet :** Tableau Subventions Associations 2024

Monsieur le Maire expose :

Suite aux demandes des associations de la Commune et compte tenu de leur activité, veuillez trouver ci-joint le tableau d'attribution.



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	2024	
	Prévu	réserve
ADMR	500	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 000	
APE ECOLE PUBLIQUE	1 000	
AMICALE PECHEURS NANT		
AMICALE PROPRIETAIRES ET CHASSEURS NANT		100
ASSOCIATION CYNEGETIQUE AGRICOLE ET CHASSEURS NANT		100
CHASSE ET LOISIRS DES LIQUISSES	100	
LA DIANE NANTAISE		100
ASSOCIATION OMNISPORTS	0	
JEUNESSE SPORTIVE NANTAISE	1 500	
Festival des HOSPITALIERS	4 000	
GR Spéléo Nantais		200
COMITE DES FETES	1 000	0
HORIZON NANTAIS	0	
CLUB DES AINES RURAUX	500	
ASSOCIATION LES AMIS DE LA BARBARESQUE	500	
LES LIQUISSOLS	300	
NANT CULTURE ET LOISIRS	500	
NANTIVALES EFFERVESCENTES	0	
VIVRE NANT	0	
LES COMEDIENS NANTAIS	0	
NANT NATURE ET PATRIMOINE	500	500
AMIS DE St MARTIN	300	
Association du Trévezel	300	
CANTAREL de la Dourbie	300	
le plus petit espace sensible	0	
Association de St Michel	300	
MAS RAZAL	150	150
Anciens combattants	150	
Association Jeunes Nantais	300	
Association de St Sauveur	300	
Aveyron Yoga Pilates		
passion rallye aveyron bonhomme	300	
Retro Movies	300	
UCA	300	
Sport Santé Bien Être pour Tous	300	
AUTRES		
TOTAL prévu au budget -->	14 700	1 150
Total Affecté	15 850	
SOLDE Disponible	2 150	
Inscrit dépenses de fonctionnement	18 000	

Une enveloppe globale de 18 000€ est inscrite au budget de l'exercice 2024 pour les subventions aux associations communales. Cette enveloppe attribue les subventions aux associations qui en ont fait la demande et dont le dossier est complet. Elle permettra en outre de répondre aux demandes en attente aux nouvelles demandes et aux subventions exceptionnelles si besoin. Chaque nouvelle attribution sera soumise à la décision du conseil municipal. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les points tels qu'ils ont été exposés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Fait à NANT, le 28 février 2024  
Le Maire,  
Richard FIOU

Le secrétaire de séance,  
Alain DELMAS



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.1 décisions budgétaires

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 28 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage : 22/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

**Étaient présents :** Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET, Jean-François GALLIARD.

**Étaient Représentés :** Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER.

**Étaient Absents :** Lionel CAYRON, Vanessa AUBELEAU

**Délibération n° 2024-38**

**Objet : VOTE BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNE pour l'année 2024 – Dépréciations des actifs**

Monsieur le Maire précise que les services de la trésorerie ont interpellé les services municipaux sur : « *le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance. Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.*

*Le montant de la dépréciation (et son ajustement ultérieur) s'appuie sur les pièces présentes sur l'état des restes depuis plus de 2 ans (au 31/12 de l'exercice).*

*Il est recommandé de constater une provision d'un montant au moins égal à 15 % du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées.*

*Le tableau joint reprend ces créances, avec un calcul de la provision à 50 %.*

*Il est ainsi nécessaire de prévoir des crédits nécessaires pour constituer une provision (compte 6817) à hauteur de 494€ (493.97 arrondis à 494 €). Par la suite, il conviendra d'adresser au SGC un mandat d'ordre mixte au c/6817 pour ce même montant. »*

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner (art. R 2321-2 du CGCT) pour la Provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable public, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Vu la proposition du SGC d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques au compte 6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la Mairie au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2024, le risque est estimé à environ 494€.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**- DECIDE** d'inscrire au budget primitif 2024 les provisions semi-budgétaires tels que présentés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à NANT, le 28 février 2024

Le Maire,  
Richard FIOL

Le secrétaire de séance,  
Alain DELMAS



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

3. Domaine et Patrimoine / 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 28 Février 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Présents :** 12

**Votants :** 13

**Date de convocation :** 22/02/2024

**Date d'affichage :** 22/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 février, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

**Étaient présents :** Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET, Jean-François GALLIARD.

**Étaient Représentés :** Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER.

**Étaient Absents :** Lionel CAYRON, Vanessa AUBELEAU

**Délibération n° 2024-39**

**Objet : ECOLE Nant – ouverture des plis et attribution des lots du marché public de travaux**

Suite à la CAO du 26 Février 2024 pour l'ouverture des plis, des négociations avec les entreprises et l'attribution des lots, il y a lieu de valider l'attribution des lots comme suit :

L'ouverture des plis en CAO du 26 février 2024 a permis d'attribuer les lots du marché de travaux à :

- Lot n°01 Terrassement/VRD attribué à l'entreprise Ladet TP pour 23 049.00€ HT ;
- Lot n°02 Gros œuvre/Démolitions à l'entreprise Roussel Frédéric pour 52 387.43€ HT ;
- Lot n°03 Charpente métallique-couverture attribué à l'entreprise ARNAL et GALY pour 35 174.30€ HT ;
- Lot n°04 ITE attribué à l'entreprise Euro façades pour 25 155.34€ HT ;
- Lot n°05 Menuiserie extérieure attribué à l'entreprise FEVRIER J Marc pour 23 621.20€ HT ;
- Lot n°06 Plâtrerie cloisons sèches attribué à l'entreprise Caumes pour 14 055.58€ HT ;
- Lot n°07 Menuiserie intérieure attribué à l'entreprise FEVRIER J Marc pour 9 479.10€ HT ;
- Lot n°08 Chape-carrelage-faïence attribué à l'entreprise NG chape d'Olt pour 7 343.04€ HT ;
- Lot n°09 Electricité/VM attribué à l'entreprise KOREO pour 17 441.76€ HT ;
- Lot n°10 Plomberie/extension chauffage attribué à l'entreprise SANCHEZ ALEXANDRE pour 8 660.62€ HT ;
- Lot n°11 Faux plafonds modulaire attribué à l'entreprise BELET Isolation pour 5 678.78€ HT ;
- Lot n°12 Peinture attribué à l'entreprise ALINAT Julien pour 5 597.20€ HT ;
- Lot n°13 Revêtement sol souple attribué à l'entreprise NF Pose pour 6 592.90€ HT ;
- 

Soit un total de 234 236.25 HT.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de :**

- De valider l'attribution des lots telle que décrit ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer toutes les démarches et à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 28 février 2024

Le secrétaire de séance,  
Alain DELMAS

Le Maire,  
Richard FIOL